



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT  
AUTORISATION D'OCCUPATION DU  
DOMAINE PUBLIC DANS LA RUE PAUL  
ELUARD**

Arrêté de Police N°10/2021 (ST) du 02 février 2021

Le Maire de la Commune de GUESNAIN  
Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la route,  
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à assurer la sécurité des usagers dans le cadre de la réalisation de travaux de mise aux normes pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la salle Abel Michéa.

**ARRETE**

- ARTICLE 1** *La société Carobat est autorisée à installer une benne à gravats de manière provisoire ainsi que de stocker des matériaux de chantier sur le parvis de la salle Abel Michéa à compter du jeudi 04 février 2021 et pour une durée de 03 mois.*
- ARTICLE 2** *Toute benne pleine de déblais doit être relevée immédiatement, ou au plus tard à la fin de la journée. Le contenu de la benne reste sous l'entière responsabilité du permissionnaire qui après enlèvement de la benne s'assurera du nettoyage de la chaussée.*
- ARTICLE 3** *Toutes dégradations éventuelles causées à la voirie seront portées à la charge du permissionnaire.*
- ARTICLE 4** *La société Carobat 512 rue Delorme –ZIA la Renaissance 59490 Somain  
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

Fait à GUESNAIN, le 02 février 2021

Le Maire,  
Maryline Lucas

